



Commune de Bossonnens

CONVOCATION

Les citoyennes et citoyens de la commune de Bossonnens sont convoqués en Assemblée communale le mardi 10 mai 2022 à 20h00 à la **salle polyvalente de l'école, route de Vevey 31**.

- Ordre du jour :**
- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2021 (ne sera pas lu)**
 - 2. Modification extraordinaire du coefficient de l'impôt communal sur les personnes physiques et morales, pour l'année fiscale 2021 uniquement, de 93% à 78%**
 - 2.1 Diminution pour l'année fiscale 2021 uniquement, du coefficient de l'impôt communal de 93% à 78% sur le revenu et la fortune des personnes physiques, ainsi que sur le bénéfice et le capital des personnes morales.
 - 2.2 Rapport et préavis de la commission financière
 - 2.3 Vote
 - 3. Comptes 2021**
 - 3.1 Comptes de fonctionnement
 - 3.2 Comptes d'investissement
 - 3.3 Présentation du bilan
 - 3.4 Rapport de l'organe de révision
 - 3.5 Rapport de la commission financière
 - 3.6 Vote
 - 4. Nouveaux statuts de l'association de communes « Secours Sud fribourgeois »**
 - Présentation
 - Vote
 - 5. Règlement de portée générale de l'accueil extrascolaire (AES)**
 - Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Vote
 - 6. Divers**

Le Conseil communal

Le procès-verbal de la dernière assemblée, les comptes, les statuts de l'association de communes « Secours Sud fribourgeois », ainsi que le règlement de portée générale de l'accueil extrascolaire peuvent être consultés auprès du secrétariat durant les heures d'ouverture du bureau communal, 10 jours avant l'assemblée, ainsi que sur le site Internet www.bossonnens.ch.

Les mesures Covid étant maintenant levées, c'est avec plaisir que nous partagerons le verre de l'amitié à l'issue de l'assemblée.